

Procédure Opérationnelle Normalisée

TITRE : MÉTHODES D'IDENTIFICATION DES RONGEURS	NUMÉRO : T-28
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries et usagers	VERSION 1 : 09.11.2018 VERSION 4 : 25.11.2019
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A. CORRIGÉE : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	CIPA : 20.01.2020
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	DATE : 13.11.2018
BUT : Décrire les diverses méthodes d'identification des rongeurs acceptées par le Service des animaleries de l'UQAM	

MATÉRIEL :

- Marqueur permanent non toxique
- Crayon gras d'agriculture
- Marqueur *Stoelting* 50450
- Poinçon d'oreilles 2mm
- Applicateur et étiquettes en inox alphanumériques

SANTÉ ET SÉCURITÉ : Le port de gants, d'un sarrau ou d'un habit de travail de type chirurgical et d'un masque N95 est obligatoire, afin de réduire l'exposition du manipulateur aux protéines urinaires des rongeurs qui sont hautement volatiles et allergènes.

L'effet foetotoxique de l'isoflurane n'a pas été prouvé. Les femmes enceintes devraient consulter leur médecin avant de travailler avec cet anesthésique. La chambre d'induction et l'appareil à anesthésie doivent toujours être reliés à un système d'évacuation des gaz ou de filtration des gaz. Se référer aux F.D.S. respectives situées dans le SB-M415 ou le CB-R325 pour plus de détails concernant ces gaz.

MÉTHODES TEMPORAIRES :

A. Marqueur permanent non toxique

1. Recommandée pour les études de courte durée (2-3 semaines maximum) et pour tous les rongeurs.
2. Repérer le logo suivant ou l'appellation « non-toxique » sur le marqueur.



3. Identifier les animaux en octroyant un code ou un chiffre ou une couleur ou toutes autres combinaisons répondant au besoin de l'étude.
4. Marquer le pelage ou la queue.
5. Répéter le marquage au 2-3 jours ou lorsque nécessaire, puisque la desquamation et le toilettage efface l'identification avec le temps.

6. Colliger les informations de marquage dans un registre et sur la carte d'identification.

B. Crayon gras d'agriculture

1. Recommandée pour les études de courte durée et pour les cochons d'Inde ou lapins.
2. Marquer la peau ou l'intérieur de l'oreille en octroyant un code ou un chiffre ou une couleur ou toutes autres combinaisons répondant au besoin de l'étude.
3. Pour un marquage sur la peau, sous anesthésie à l'isoflurane ou avec une bonne méthode de contention, raser une section de poil sur le dos entre les épaules d'environ 5 X 5cm.
4. Répéter le marquage au 2-3 jours ou lorsque nécessaire, puisque la desquamation et le toilettage efface l'identification avec le temps.
5. Colliger les informations de marquage dans un registre et sur la carte d'identification.

C. Marqueur *Stoelting* 50450

1. Recommandée pour les études de moyenne durée et pour tous les rongeurs.
2. Identifier les animaux en octroyant un code ou un chiffre ou une couleur ou toutes autres combinaisons répondant au besoin de l'étude.
3. Marquer le pelage uniquement.
4. Répéter le marquage au 4-6 semaines ou lorsque nécessaire, puisque la desquamation et le toilettage efface l'identification avec le temps.
5. Colliger les informations de marquage dans un registre et sur la carte d'identification.

MÉTHODES PERMANENTES :

D. Poinçon d'oreille (méthodes permanentes à préconiser)

1. Recommandée pour les études de longue durée et pour les souris, les rats et les cochons d'Inde.
2. Induire une perte de conscience à l'isoflurane et poinçonner l'oreille selon la charte d'identification établit dans le laboratoire.
3. Récupérer l'échantillon d'oreille dans un tube à des fins de génotypage si nécessaire.
4. Colliger les informations de poinçon dans un registre et sur la carte d'identification.

E. Étiquettes en inox alphanumériques

1. Recommandée pour les études de longue durée et pour les souris, les rats et les cochons d'Inde.
2. Induire une perte de conscience à l'isoflurane et poser l'étiquette métallique au centre de l'oreille.
3. Colliger les informations d'identification dans un registre et sur la carte d'identification.
4. Examiner hebdomadairement les oreilles afin d'identifier toute présence d'inflammation ou d'infection. Si nécessaire retirer l'étiquette sous anesthésie et traiter l'oreille au besoin.